

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté hier le crédit attendu pour la réalisation du parc de la Jonction. Moyennant certains renoncements dans un projet qui suscite des attentes diverses

La Ville noue la gerbe à la Jonction

MAUDE JAQUET

Aménagement ► Enfin! L'exclamation a été partagée par plusieurs élu·es hier soir, alors que le délibératif mettait sous toit le crédit qui permettra la réalisation d'un parc à la pointe de la Jonction, dix ans après l'appel lancé par une pétition citoyenne. Un parc oui, encore fallait-il se mettre d'accord sur ce qu'il contiendrait. Issu d'une démarche participative, le projet est passé par plusieurs phases et a dû composer avec de nombreuses attentes. Trop peut-être, a estimé le Conseil municipal, qui a opté pour une version un peu élaguée (notre édition du 8 janvier 2026). Pour un montant de quelque 29,4 millions de francs net, la variante choisie renonce aux potagers et verger partagés inclus dans le projet paysager, mais maintient une partie des halles TPG existantes, ainsi que le principe d'un petit cours d'eau secondaire propice aux jeux d'enfants. Pour le reste, on en revient aux fondamentaux: verdure et accès à l'eau. Cette solution a séduit l'Alternative et le PLR, qui ont refusé par ailleurs les sollicitations du reste de la droite, qui aurait bien voulu sabrer le couvert et les jeux d'enfants pour économiser quelque 5 millions supplémentaires.

«Ce projet est nécessairement un compromis, que nous soutenons pour voir enfin réalisé un parc public à la Jonction, même si nous savons qu'il ne satisfait pas tout le monde», a reconnu l'élue d'Ensemble à gauche Brigitte Studer. De fait, le Forum Pointe de la Jonction, qui réunit de nombreux acteurs associatifs du quartier, avait à plusieurs reprises décrié une multiplication des usages dans un espace relativement restreint (17 000 m²). A l'échelle du quartier – dense, largement minéralisé et mal doté en espaces verts –, la végé-



Le bâtiment de l'actuelle buvette A la pointe, objet d'une occupation transitoire depuis 2011, est voué à la démolition. Si l'ARVe, l'association qui gère celle-ci, espère bien «avoir sa place dans le futur parc», les modalités de gestion d'un futur établissement ne sont pas définies. JPDS-ARCHIVES

talisation apparaissait comme l'objectif absolu. Mais ce sont plus largement les besoins de la ville qui se sont imposés: des espaces adaptés aux familles avec enfants, mais aussi un couvert polyvalent adapté à des activités sportives et urbaines.

Continuité des activités en question

Pour les associations qui œuvrent d'ores et déjà, et parfois depuis de longues années, sur place, ce crédit voté est un jalon important et attendu. Mais il ne résout pas l'ensemble de la question. Du côté des Jardins de la Jonction, on ne peut que regretter la suppression des potagers partagés. «Les jardins familiaux sont au cœur de la

Les associations craignent de manière générale de se voir dépossédées d'une démarche intrinsèquement populaire

démarche participative depuis ses débuts», souligne Sonia Winkelmann Miny. Avec un certain succès: une centaine de bacs dont prennent soin une soixantaine de personnes existent actuellement sur le site. La pérennisation de cette activité n'est pas assurée en l'état, même si «cela ne veut pas dire qu'ils ne pourront pas venir dans un second temps», postule la médiatrice culturelle.

Incertitude aussi du côté de l'ARVe, l'Association pour la reconversion vivante des espaces, qui gère l'actuelle buvette A la pointe. Le bâtiment actuel, objet d'une occupation transitoire depuis 2011, est voué à la démolition. Mais l'association espère bien «avoir sa place dans

le futur parc». Si une buvette est prévue à l'emplacement actuel du canoë-club, les modalités de sa gestion ne sont pas définies. «Notre expérience dépasse la buvette elle-même. C'est aussi un travail de terrain que l'on fait depuis 2011, avec le public très divers qui fréquente les lieux. Ou encore des opportunités de formation offertes par le biais de la Boîte à boulots», décrit Sandrik Vizarraga Pavloff, membre du comité. En bref, une expertise générale de ce lieu particulier.

Les associations craignent de manière générale de se voir dépossédées d'une démarche intrinsèquement populaire. C'est que le passage des Halles de la Jonction, qui n'ont d'ailleurs

jamais vraiment trouvé leur public, a laissé un sentiment de décalage. Les activités proposées ne se sont guère intégrées dans les habitudes d'utilisateurs et d'utilisatrices qui n'ont pas attendu l'avancée des travaux parlementaires pour s'approprier la pointe de la Jonction.

Ouverture nocturne questionnée

La mixité des usagers et usagères reste un défi pour l'avenir. Illustré par un autre débat: celui de l'ouverture nocturne du parc. Abordée en plénière, la question reste partiellement suspendue. La gauche a prôché pour une ouverture totale, «car la population de la Jonction n'est pas plus dangereuse qu'une autre», dicit l'élue vert Simon Gaberell. C'est aussi le souhait des associations: «Travailler dans un espace clos la nuit aurait un impact sur le sens de notre travail», postule Sandrik Vizarraga Pavloff.

Mais la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis, chargée de la Sécurité, voit cette option d'un autre œil: «Nous avons testé l'ouverture du site la nuit en 2022, et le diagnostic est sans appel. Nous avons été inondés de doléances des habitants, importunés par le bruit notamment.» Indécis·es, les élu·es ont avalisé une recommandation pour garder le parc ouvert, tout en y installant des portiques... au cas où.

Les réflexions se poursuivront donc sur l'opérationnalisation du site. Mais l'étape est néanmoins jugée «historique» par la conseillère administrative chargée de l'Aménagement, Marjorie de Chastonay. Laquelle peut se féliciter d'un nouveau succès: moyennant quelques renoncements, les propositions de son département ont permis de rallier une majorité. Les travaux *in situ* pourraient, eux, commencer à l'automne prochain. I